

Extrait du Fondation Copernic

<http://www.fondation-copernic.org>

Les sous de La Poste

- Copernic Flashes -

COPERNIC FLASH
Septembre 2009

Date de mise en ligne : mardi 8 septembre 2009



Les sous de La Poste¹

Par Marc Maveaux économiste et sociologue, membre de la Fondation Copernic

Les comptes de l'établissement public La Poste fournissent des informations financières et sociales qu'il est intéressant d'examiner. On constate, d'une part, que les besoins de financement de La Poste sont dus en partie aux coûts d'acquisition et de financement de filiales ou de sociétés nouvellement acquises ou créées, d'autre part, que les effectifs ont globalement diminué, décroissance qui recouvre une augmentation des effectifs contractuels et une diminution sensible du nombre des fonctionnaires.

Pour remettre à l'endroit tout ce que le libéral

Fondation Copernic

Fondation Copernic



Un financement découlant de la privatisation rampante et d'une stratégie de prédation

L'établissement public La Poste avait-il et a-t-il besoin d'argent? Pour le dire autrement, La Poste ne pourrait-elle plus s'autofinancer : c'est à dire faire des dépenses d'investissements en matériels, en logiciels, après avoir couvert toutes ses

Les comptes de l'établissement public La Poste fournissent des informations financières et sociales qu'il est intéressant d'examiner. Où l'on constate, d'une part, que les besoins de financement de La Poste sont dus en partie aux coûts d'acquisition et de financement de filiales ou de sociétés nouvellement acquises ou créées, d'autre part, que les effectifs ont globalement diminué, décroissance qui recouvre une augmentation des effectifs contractuels et une diminution sensible du nombre des fonctionnaires.

Un financement découlant de la privatisation rampante et d'une stratégie de prédation

L'établissement public La Poste avait-il et a-t-il besoin d'argent ? Pour le dire autrement, La Poste ne pourrait-elle plus s'autofinancer : c'est à dire faire des dépenses d'investissements en matériels, en logiciels, après avoir couvert toutes ses charges courantes, salaires, cotisations sociales et retraites inclus ? Une étude fouillée des comptes de La Poste demanderait des investigations longues, à condition d'avoir accès aux informations de base détaillées. Toutefois, avec les seules données officielles, il est possible de montrer que les arguments du gouvernement et de la direction de La Poste ne sont que des arguties.

Pour commencer et pour simplifier la démarche, on s'abstrait (comme si c'était possible !) du fait que La Poste est et devrait rester un service public. Les données contenues dans les rapports financiers de La Poste sont utilisées ici sans retraitement, bien que certains chiffres demanderaient à être retravaillés et explicités, pour tenir compte de l'introduction des nouvelles normes comptables internationales et donner de la lumière là où les cadres comptables obscurcissent. Quelques reclassements ou regroupements ont cependant été opérés pour ne retenir que les variations les plus significatives et les mouvements les plus importants sur une période de cinq années (2004/2008).

Une des questions essentielles qui se pose est de savoir si la marge de financement (l'autofinancement) couvre ou non les dépenses d'investissements de la période et permettent simultanément de rembourser les emprunts contractés antérieurement. D'après les rapports financiers et pour la période considérée, La Poste a investi en matériel, en équipement, en logiciels, etc., pour 2,42 milliards d'euro. L'autofinancement s'élève à 3,45 milliards d'euro. Le solde, soit un milliard d'euro, constitue un excédent de financement.

Autrement dit, l'établissement public La Poste n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Le taux d'autofinancement s'établit en effet à 143%. Ce qui est vrai sur la période est également vérifié pour chacune des années qui la composent.

Toutefois, il faut tenir compte des emprunts : emprunts remboursés et nouveaux emprunts. Or, durant ces cinq années, La Poste a plus emprunté que remboursé. Les nouveaux emprunts dépassent de 2,5 milliards d'euro les remboursements de la période. Cela revient à constater que La Poste a disposé de 3,5 milliards d'excédents de financement (autofinancement + différence entre nouveaux emprunts et remboursements). A ces 3,5 milliards d'euro, il convient d'ajouter 630 millions d'euro de produits des cessions d'immobilisations, soit en tout près de 4,2 milliards.

D'une part, La Poste a augmenté ses immobilisations financières pour 2,2 milliards d'euro, principalement en poursuivant sa politique d'achats de sociétés en France et dans le monde, et de prêts à ses filiales : activité de prédation et non de coopération. Il lui en faudrait 6 milliards de plus, aux dires de la direction. Pourquoi faire, sinon pour continuer une politique de prédation et rendre « attractive » aux capitaux privés une entreprise qui aurait déjà perdu une bonne partie de ses vertus de service public ?

D'autre part, après la réforme des retraites la concernant, elle a versé une contribution de 2 milliards d'euro en 2006<!-- htmlA --> [1]<!-- htmlB -->, année où elle a souscrit pour 2,7 milliards d'emprunts. La contribution retraite devrait être complétée les années suivantes par le versement de dividendes à l'Etat<!-- htmlA --> [2]<!-- htmlB -->.

En 2007, La Poste emprunte à nouveau pour 2,2 milliards d'euro, mais rembourse 3 milliards d'emprunts contractés antérieurement. Sur la période 2004/2008, au total, La Poste, établissement public que le gouvernement et sa direction voudraient transformer en société anonyme, a emprunté pour près de 7 milliards d'euro et remboursé pour environ 4,4 milliards d'euro<!-- htmlA --> [3](#)<!-- htmlB --> .

Evidemment, la plupart des commentateurs, totalement inhibés ou imbibés de libéralisme aveugle, notent que l'endettement de La Poste est considérable eu égard au montant comptable des « capitaux propres » : 6,8 milliards d'endettement financier pour 3,2 milliards de « capitaux propres », fin 2008. Le vocabulaire, en principe applicable aux entreprises privées, ne devrait pourtant pas être pris à la lettre et ainsi induire en erreur. L'endettement peut poser problème, mais, dès lors que La Poste dégage suffisamment d'autofinancement, et n'a pas de compte de résultat déséquilibré, la question n'a pas de sens, puisque La Poste est un établissement public, un service public, un espace public, c'est à dire une propriété collective, celle de tout un peuple vivant sur un territoire, sans capital nominal. C'est en quelque sorte, sans propriétaires, un bien collectif, une propriété publique de jouissance et non de rapport.

La Poste devenue prédateur international, largue son personnel et en modifie lentement mais sûrement son statut

Les effectifs de La Poste, de l'ordre de 280000 en 2004 sont passés à 257000 en 2008, soit -6,7% (-23600).

Cette évolution masque deux tendances contraires. Le nombre de fonctionnaires passe en effet de 190000 en 2004 à 151000 en 2008, soit une chute de 20,3% (-38600). En revanche, les effectifs dits contractuels au statut non garanti, parmi lesquels de nombreux contrats précaires, sont passés de 90 à 105 mille, soit une croissance de 16,5% (+15000).

Les fonctionnaires de La poste représentaient plus des deux tiers des effectifs en 2004 (67,7%) ; ils ne sont plus en conséquence que 58,9% en 2008. Ils assuraient la pérennité et la qualité du service. Il est intéressant de noter que la lente mais réelle dégradation des services de La Poste est concomitante avec le recul du nombre de fonctionnaires. De plus, ce déséquilibre démographique ne permet plus de financer les pensions des postiers à partir des cotisations des effectifs fonctionnaires en diminution, alors que l'effectif des salariés de droit privé est lui en hausse. Cette évolution, non conforme au bon fonctionnement du service public, a servi d'argument supplémentaire pour imposer la réforme du système des retraites de La Poste.

La Poste : un service public qui n'a nul besoin d'être privatisé

Voulue par le gouvernement, l'évolution actuelle de La Poste à l'échelle internationale relève d'une politique agressive qui, de façon générale, ne bénéficie pas au public. Qu'il faille une coopération et une coordination internationales n'est pas niable. Au contraire. Mais faut-il entrer dans l'affrontement concurrentiel qui ne conduit pas, sauf exception, à améliorer la qualité des services, à étendre leur champ, à les rendre accessibles à tous, en tous lieux ? Qu'il s'agisse de la Banque Postale, qui heureusement n'est pas (encore ?) entrée dans les jeux spéculatifs intoxiqués, mais dont les services sont déjà fortement dégradés notamment pour les petits épargnants ou pour les personnes et PME disposant de petits comptes courants, qu'il s'agisse du courrier et du service colis dont l'organisation faisait et fait encore partie du maillage social du territoire.

Licencier, supprimer des bureaux de poste, est une condition dans la concurrence. Celle-ci ne peut en effet se développer qu'en abandonnant les secteurs estimés les moins rentables (surtout à court terme), quelle que soit leur utilité sociale, en réduisant les effectifs, en dégradant la qualité des services, en éloignant ceux-ci des personnes qui en ont le plus besoin, en détricotant le maillage du territoire.

Contrairement à ce qu'affirme la direction de La Poste et les ministres d'un gouvernement gravement réactionnaire, celle-ci n'a nul besoin de capitaux externes pour maintenir, développer ou améliorer les activités qui sont normalement les siennes. En revanche, La Poste pourrait développer une politique de concertation et de coopération internationales, sans affrontement et sans comportement de prédateur, en s'appuyant notamment sur un renforcement et une amélioration des fonctions de l'Union Postale Universelle. Un service postal européen pourrait être envisagé ou, à tout le moins, une coopération dans l'esprit de service public. Pour cela, nul besoin de financements supplémentaires à caractère privé, nul besoin de libéralisation, ni de privatisation, ni de rémunérations pour des actionnaires gourmands qui ne se satisferont certainement pas des résultats bénéficiaires enregistrés régulièrement par La Poste, ni de dégradation du service d'une part, de la condition des postiers d'autre part.

Post-scriptum :

D'après un article publié par la revue électronique Réchauffer la banquise (Cactus, La Gauche)

<!-- htmlA -->[\[1\]](#) <!-- htmlB --> Dans le cadre de la mise en concurrence de La Poste, un Etablissement public national de financement des retraites de La Poste a été créé. C'est à cet établissement qu'un versement a été effectué en 2006, pour 2 milliards d'euro.

<!-- htmlA -->[\[2\]](#) <!-- htmlB --> En 2008, La Poste a versé 143 millions d'euro de dividendes à l'Etat.

<!-- htmlA -->[\[3\]](#) <!-- htmlB --> On ne tient pas compte ici de la création de la Banque Postale en 2005, puisqu'il s'agit d'un mouvement interne de fonds vers une activité filialisée. On note cependant que la transformation du service des Chèques Postaux en banque « ordinaire » est une aberration eu égard, en particulier, à leurs fonctions originelles. Faut-il commenter ce crime social qui consiste notamment à transformer l'argent des particuliers et plus spécialement des plus modestes -comme pour les Caisses d'Epargne- en instrument financier dans le champ de la finance mondialisée, libre de se mouvoir comme elle l'entend au motif de dégager des profits.